



PROTÉGER SES ANIMAUX

MA BASSE-COUR ET MON ENCLOS

Les bons réflexes pour des animaux en pleine forme

Avoir des animaux de ferme chez soi est un plaisir, mais cela implique des règles simples pour protéger leur santé, la vôtre et celle de vos voisins.

5 GESTES INDISPENSABLES AU QUOTIDIEN

01 PROTÉGER DES MALADIES EXTÉRIEURES



Clôture : Séparez vos animaux de la faune sauvage (clôtures robustes, enclos fermés). Pour les volailles, posez un filet ou un grillage sur le dessus pour éviter les contacts avec les oiseaux migrateurs.



Voisinage : Ne partagez pas d'enclos et évitez les prêts d'animaux sans une période d'isolement (quarantaine).

02 NOURRIR SANS RISQUE



Alerte Porcs : Ne donnez jamais de restes de charcuterie aux porcs (risque de Peste Porcine Africaine).



Stockage propre : Conservez les grains et aliments dans des fûts hermétiques, à l'abri des rats, souris et oiseaux.

03 LIMITER LA CIRCULATION DES MICROBES



Accès privé : L'enclos n'est pas un lieu de visite. Seuls les soigneurs habituels doivent y entrer.



Hygiène : Prévoyez une paire de bottes et une tenue réservées uniquement à la zone des animaux. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon après chaque contact.

04 SURVEILLER CHAQUE JOUR



L'œil du propriétaire : Vérifiez l'appétit, le comportement et la respiration. Un animal prostré ou qui s'isole est un signal d'alerte.



Réaction rapide : Au moindre doute (toux, diarrhée, mortalité anormale), contactez votre vétérinaire sans attendre.

05 PROTÉGER VOTRE FAMILLE



Enfants et personnes fragiles : Surveillez le lavage des mains après les soins ou les caresses. Empêcher l'accès aux animaux malades ou en quarantaine.



Consommation : Ne consommez pas d'œufs, de lait ou de viande d'un animal malade.

“
Quelques gestes simples évitent l'arrivée d'une maladie grave chez vos animaux... et parfois chez l'être humain (zoonose).
”



PROTÉGER SES ANIMAUX

MA BASSE-COUR ET MON ENCLOS
Les bons réflexes pour des animaux en pleine forme

RISQUES, OBLIGATIONS & CONTACTS

LES MALADIES SOUS SURVEILLANCE

Certaines maladies peuvent décimer vos animaux (Peste porcine africaine, fièvre aphteuse) ou se transmettre à l'homme (grippe aviaire, fièvre Q...).

Le saviez-vous ? En tant que propriétaire, vous êtes un maillon essentiel de la santé animale sur votre territoire. Vos gestes comptent !

MES OBLIGATIONS DE PROPRIÉTAIRE

Même pour un seul animal de loisir, la réglementation s'applique pour la sécurité de tous.

01. DÉCLARATION

Elle est obligatoire pour les porcs (dès le 1er cochon), les volailles, moutons, chèvres et vaches. Cela permet de vous alerter immédiatement en cas d'épidémie dans votre zone.

02. VÉTÉRINAIRE

Désignez un vétérinaire sanitaire. Il est votre interlocuteur privilégié pour la prévention et les dépistages obligatoires.

03. IDENTIFICATION

Vos moutons, chèvres, vaches et porcs doivent porter leurs boucles ou marques d'identification officielles.

QUI CONTACTER ET QUAND ?

◆ **URGENCE** → **Animal malade ou mort subitement** : Appelez en priorité **votre vétérinaire traitant**.

◆ **ALERTE en cas de Mortalité anormale, symptômes nerveux** : Prévenez votre vétérinaire ET la **DDPP** (Direction Départementale de la Protection des Populations).

◆ **ORGANISME pour Identification, déclarations, conseils** :

- **GDS** (Groupement de Défense Sanitaire) de votre département.
- **Chambre d'Agriculture**



PROTÉGER LA SANTÉ DE VOS ABEILLES

Les abeilles vivent en milieu ouvert : les maladies circulent facilement. Dès votre première ruche, adoptez les bons réflexes :

- **Surveillez** régulièrement vos colonies (activité, population, couvain)
- **Assurez** des réserves suffisantes, nourrissez si besoin
- **Maintenez** un matériel propre, limitez les échanges de cadres
- **Luttez** contre le varroa aux périodes clés
- **Signalez** toute mortalité ou affaiblissement (OMAA)
- **Déclarez** vos ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre

Pour aller plus loin, rapprochez-vous de votre GDS (Apicole).